

COMITE DU SYNDICAT MIXTE ARTOIS VALORISATION
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2021

COMPTE-RENDU

Le Président salue l'assemblée

Thierry SPAS : Je vous rappelle que l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, aménage certains points relatifs à la tenue des séances en présentiel, notamment le quorum, qui est atteint lorsque le tiers des membres en exercice est présent. De plus, un membre peut être porteur de deux procurations.

Etat des pouvoirs :

Alain BARTIER	donne pouvoir à	Michel MATHISSART
Jean-Claude BLOUIN	donne pouvoir à	Cédric DELMOTTE
Gérard DUE	donne pouvoir à	Thierry SPAS
Freddy FOURNIER	donne pouvoir à	Jean-Jacques COTTEL
Didier MICHEL	donne pouvoir à	Dominique DELATTRE
Jacques NICK	donne pouvoir à	Damien BRICOUT
Gérard NICOLLE	donne pouvoir à	Damien BRICOUT
Mélanie PAWLAK	Donne pouvoir à	Cédric DELMOTTE
Eric POULAIN	donne pouvoir à	Michel SEROUX
Françoise ROSSIGNOL	donne pouvoir à	Philippe VIARD
Christian THILLIEZ	donne pouvoir à	Michel SEROUX

Je propose de désigner Philippe CARTON comme secrétaire de séance, s'il est d'accord.
Monsieur CARTON acquiesce.

Le président annonce l'ordre du jour de la réunion.

Thierry SPAS : Vous avez donc sur votre table un document présentant le projet « j'irai réduire chez vous ». Ce projet, géré par l'équipe éco-citoyenneté, vous sera présenté à la fin de cette réunion par Véronique THIEBAUT.

Bien, le premier point à l'ordre du jour est l'adoption du procès-verbal du Comité du 6 octobre 2021. Pour rappel, le secrétaire de séance était Monsieur Alain BARTIER.

Avez-vous des remarques particulières ? Non ? Nous pouvons considérer que le procès-verbal de ce comité 6 octobre est adopté.

Nous pouvons donc à présent passer au second point de l'ordre du jour et l'examen des délibérations.

Délibération n°1

La première délibération concerne la continuité de notre partenariat avec l'association Regain avec laquelle nous travaillons depuis près de 10 ans notamment en matière de tri et de logistique.

La fermeture du centre de tri en juin dernier dont l'activité occupait le plus important volume de travail d'insertion les années précédentes nous amène à modifier les termes de notre partenariat avec Regain.

Nous prévoyons certes une reconduction de ce partenariat mais dans un cadre restreint aux opérations de logistiques liées aux recycleries et pour une durée de 6 mois, afin de nous laisser le temps de la réflexion et le délai nécessaire au changement des modalités de commande.

La convention qui vous est proposée doit s'entendre comme un document de transition vers une autre organisation. La dépense prévue est de 62 500 € soit la moitié des sommes inscrites en 2021.

Nous pensons que la forme du chantier d'insertion ne répond plus à notre besoin et nous souhaitons à l'avenir plutôt nous orienter vers la signature de marchés de prestations d'insertion.

Ce délai des 6 mois permettra également de définir clairement les modalités de transfert de l'exploitation de nos recycleries, afin de nous laisser le temps de la réflexion.

Avez-vous des questions ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2

La deuxième délibération est relative à la collecte des encombrants sur rendez-vous avec l'association AIR, qui assure cette prestation de service uniquement sur le territoire de la Communauté de Communes du Sud Artois. Il s'agit d'une collecte de préservation du gisement réalisée en porte à porte permettant d'alimenter les recycleries de Bapaume et de Ervillers.

Ici aussi, nos réflexions sur le transfert de la gestion de nos recycleries nous amènerons sans doute à modifier les conditions de notre partenariat avec l'association AIR.

Dans cette attente, nous vous proposons de renouveler cette convention avec AIR pour une année.

Avez-vous des questions ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°3

La troisième délibération concerne le renouvellement de la convention passée avec la Communauté de Communes du Ternois définissant les conditions d'accès à la déchèterie de St Pol Sur Ternoise.

L'objectif, depuis la suppression de la déchèterie mobile de Bailleuil aux cornailles, est ici de rapprocher l'habitant de la déchèterie et ainsi d'optimiser ses trajets.

Il est proposé par cet établissement une participation forfaitaire de 20€ par an et par habitant (population légale). A titre d'exemple la population de référence à ce jour représente 1 159 habitants, soit une somme prévisionnelle de 23 180 € à population constante.

Avez-vous des questions ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Je laisse à présent la parole à Monsieur Michel Mathissart, notre Vice-président aux Etudes et Travaux, pour présenter la prochaine délibération.

Délibération n°4

Michel MATHISSART : Cette délibération concerne le terrain de l'ancienne déchèterie sur Saulty, un sujet que nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises. Le SMAV est propriétaire de ce terrain, il s'agit d'une parcelle de 1 720 m². Or, depuis la fermeture de la déchèterie située sur ce terrain, celui-ci n'est ni affecté à un service public, ni affecté à l'usage direct du public. Le SMAV souhaite ainsi procéder à sa mise en vente.

La constatation de l'opération de désaffectation et la prononciation du déclassement permettra au SMAV de ne plus assumer les responsabilités du propriétaire vis-à-vis de ce terrain qui ne présente aujourd'hui aucune utilité publique et de le proposer à la vente. Pour rappel, le service des Domaines avait estimé ce terrain à 11 750 euros HT le 18 novembre 2020.

Nous avons sollicité une nouvelle fois le service des Domaines le 8 octobre 2021 et aujourd'hui je viens de recevoir leur avis qui se conforte dans cet avis de 11 750 euros en mettant en avant, à nouveau :

- Equipement déjà disponible comme la clôture
- Emprise d'enrobé
- Proximité de la route, etc...

Nous avons donc tout intérêt à préserver cette estimation des domaines et donc ne pas accepter la proposition de la commune de Saulty, qui était à 1 000 euros.

Cédric DELMOTTE : Est-ce que cela va être à nouveau proposé à la Commune de Saulty avec ce nouveau prix ?

Michel MATHISSART : Oui, en mettant en avant les arguments de l'avis des Domaines.

Thierry SPAS : Je te remercie. Avez-vous des questions ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

La prochaine délibération est encore un renouvellement de convention. Je laisse à Monsieur Dominique DELATTRE, Vice-Président en charge des questions de ressources humaines, le soin de la présenter.

Délibération n°5

Dominique DELATTRE : La cinquième délibération est donc le renouvellement de notre convention avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais pour une durée de 3 ans. En effet, nous avons des obligations en matière de santé et de sécurité au travail qui nous impose, entre autres, la nomination d'un agent en charge d'une fonction d'inspection (ACFI) en matière d'Hygiène et de Sécurité au travail.

L'ACFI a pour mission de contrôler les règles définies en matière d'hygiène et de sécurité du travail et de proposer :

- toute mesure visant à améliorer l'hygiène, la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels,
- des mesures immédiates en cas d'urgence.

Compte tenu des spécificités de la mission d'inspection, nous ne souhaitons pas l'exercer en interne. C'est pourquoi nous vous proposons de pouvoir bénéficier de l'assistance du CdG62 dans la mise en œuvre des différentes actions en matière de santé et sécurité au travail.

Le Centre de Gestion propose aux collectivités et établissements publics du département de bénéficier par voie de convention de la mise à disposition des agents de son service « Santé et Sécurité au Travail ».

Ladite convention et ses annexes prévoient que :

- les missions sont assurées sur demande spécifique de la collectivité qui devra en définir la nature ;
- les coûts des missions sont établis par journée ou demi-journée de travail, sur la base d'un tarif voté chaque année par le Conseil d'Administration du CdG62

Thierry SPAS : Je te remercie. Avez-vous des questions ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour la délibération suivante, je vais laisser Damien BRICOUT, notre Vice-Président en charge des Etudes et Prospectives, la présenter.

Délibération n°6

Damien BRICOUT : Cette sixième délibération est une délibération de principe sur la création d'une SPL (Société Publique Locale) en vue de la construction ou plutôt de l'adaptation d'un centre de tri existant, celui d'Evin Malmaison appartenant au SYMEVAD, aux extensions des consignes de tri, qui sera commun à trois structures publiques. Il existe donc déjà une partie qui sera adaptée et agrandie.

En effet, comme vous le savez, la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 a prévu la simplification et l'harmonisation des règles de tri des déchets recyclables et notamment des emballages plastiques sur tout le territoire. Ainsi, d'ici la fin 2022, tous les centres de tri devraient être modernisés et tous les Français pourront mettre la quasi-totalité des emballages dans le bac jaune.

Dans un contexte d'appel à projets nationaux permettant de bénéficier des soutiens financiers, l'ADEME et l'éco-organisme CITEO attirent l'attention des collectivités sur le fait d'étudier des territoires élargis (au moins 500 000 habitants) afin de réaliser des économies d'échelle permettant d'atteindre des coûts de tri maîtrisés.

A l'issue de l'étude territoriale, le SYMEVAD (syndicat de traitement pour Douaisis Agglomération, Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin et Communauté de Communes Osartis Marquion), la Communauté de Communes de Pévèle Carembault et le Syndicat Mixte Artois Valorisation ont choisi début 2021 de s'engager dans une réflexion de coopération ; soit un bassin de population d'environ 580 000 habitants.

Les conclusions de l'étude présentées début septembre 2021 aux 3 EPCI ont montré que le montage juridique le plus approprié pour réaliser la conception, la construction et l'exploitation du futur centre de tri était la SPL. L'investissement porté par la SPL serait d'environ 25 millions d'€.

Considérant que les 3 collectivités actionnaires de la future SPL doivent apporter en capital environ 10% du montant d'investissement ; montant réparti au prorata du nombre d'habitants. Cela représente environ 713 000 € pour le SMAV.

Thierry SPAS : Cet investissement est prévu dans le PPI pour deux annuités. Je te remercie. Avez-vous des questions ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Damien BRICOUT : Le SMAV sera actionnaire mais c'est la SPL qui va aller chercher l'argent et investir dans ce centre de tri avec le soutien de Citeo.

On peut souligner que lors de la première réunion l'année dernière, toute la région était invitée mais par la suite, nous avons eu vraiment une opportunité de travailler avec un secteur plus mobilisé et avancé pour répondre rapidement à cet enjeu. Citeo nous a donc bien accueilli sur ce programme, en sachant que cela va être très impactant pour ceux qui sont en retard d'un an car les aides vont aller en diminuant. Aujourd'hui nous avons une longueur d'avance sur la région avec le SYMEVAD et la CCPC.

Frédéric LETURQUE : Je n'ai pas de question mais simplement une intervention concernant la SPL qui est une construction dans laquelle nous pouvons entièrement adhérer et c'est un sujet que nous avons largement débattu. Nous sommes en train de créer une SPL d'aménagement avec notamment la Communauté de Communes d'Hénin-Carvin.

La construction d'une SPL qui permet à tous les co-actionnaires de rester maître du jeu afin que les actionnaires gardent du poids dans l'organisation de la future structure.

Ce qui est important c'est de valider le principe aujourd'hui et ensuite obtenir un échange, une lecture sur l'organisation du pacte des actionnaires et savoir comment seront réparties

les actions : possibilité de revendre les actions, etc. Mais je me doute que vous êtes déjà accompagnés.

Thierry SPAS : Oui, sur ce sujet nous avons été conseillés par le cabinet d'avocat BRG.

Frédéric LETURQUE : Ensuite, deuxième remarque, comme je l'ai compris nous devons y mettre les moyens et donc c'est important que les « actionnaires » du SMAV, connaissant le ticket d'entrée mais on doit se préparer à être sollicité au cours des prochaines années car l'investissement sera important, qu'il est le premier, et que l'outil ouvrira peut-être des voies pour apporter des choses complémentaires au simple investissement initial. C'est important que les actionnaires représentés soient bien au clair dans les conséquences des futurs équilibres budgétaires. De plus, concernant les trois intercommunalités adhérentes du SMAV, peut-être faudrait-il réfléchir à la part de l'apport en fonction de la taille des intercommunalités.

C'est important qu'un groupe de travail spécifique réfléchisse sur ce sujet ou que le bureau élargi soit bien éclairé et, enfin, dans chaque intercommunalités l'exploitation de cette SPL doit être bien claire. Je comprends l'intérêt à y travailler et je comprends aussi l'urgence compte tenu des sujets à traiter.

Nicolas DESFACHELLE : Sur l'opportunité d'une SPL, je ne peux pas que souscrire, car à titre d'information, je suis également Vice-Président de la Fédération des Entreprises Publiques Locales dans les Hauts-de-France, donc je peux vous mettre en contact si vous souhaitez d'autres conseils.

Damien BRICOUT : Le pacte des associés sera présenté à l'ensemble des membres du comité. Contrôlé prioritairement par les actionnaires.

Alain CAYET : D'un point de vue budgétaire, est-ce que les 713 000 euros peuvent être fait sur plusieurs exercices ?

Thierry SPAS : Oui, sur deux exercices.

Frédéric LETURQUE : Concernant la SPL que nous sommes en train de créer sur l'aménagement nous sommes sur trois tiers peu importe la taille de la collectivité.

Thierry SPAS : en termes d'équilibre, nous sommes bien placés parmi les trois intercommunalités par rapport à notre taille.

Le Symevad représente 320 000 habitants, la CCPV a 94 700 habitants et nous, nous sommes à 166 000 habitants.

D'autant plus que dans l'organisation territoriale nous sommes bien placés géographiquement par rapport à l'outil situé à Evin Malmaison et nous devons travailler sur la continuité du territoire. Nous pourrions aussi bénéficier de la Scarpe canalisée pour remonter les flux par la voie fluviale.

Guy BRAS : Nous participons à l'investissement et ensuite nous aurons un coût à payer en fonctionnement ? Est-ce que le prix à la tonne va être le même ?

Thierry SPAS : Oui, actuellement nous sommes autour des 180 euros la tonne, et nous devons normalement rester à ce prix grâce à des économies d'échelle.

Damien BRICOUT : Il y aura une optimisation de l'infrastructure pour écraser avec le volume. Il faut un projet dans lequel nous allons valoriser davantage.

Thierry SPAS : En fonction de la qualité du tri nous serons plus ou moins soutenu ce qui nous permettra d'avoir moins de refus de tri et moins de sanction financière des éco-organismes.

Frédéric LETURQUE : Ce sont des sujets qu'il ne faut pas laisser trainer dans les négociations et il y a forcément possibilité de regrouper la masse salariale. Le but n'est pas de recruter en plus.

La deuxième chose, ce genre de structures servent de complément de rémunération de représentants politiques qui touchent ainsi des indemnités, or ce n'est pas le but de multiplier les mandats grâce à ces projets. Grâce aux SPL, il n'y a pas d'indemnités : il faut poser ces conditions dès le départ.

Le Président soumet la délibération au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Thierry SPAS : Bien, je donne à nouveau la parole à Dominique DELATTRE pour les prochaines délibérations qui touchent aux ressources humaines.

Délibération n°7

Dominique DELATTRE : Cette délibération concerne les subventions versées au Comité des Œuvres Sociales (COS), commun aux services de la CUA et du SMAV. Le COS participe par ses actions à l'accompagnement social et culturel de la vie des agents de ces structures.

Lors de sa séance du 16 juin 2021 le Comité Syndical a décidé d'attribuer une subvention de 105 333 euros pour l'année 2020, qui est calculé selon la masse salariale.

Aujourd'hui, il convient d'attribuer une subvention complémentaire d'un montant de 21 328 euros qui représente la moitié de la rémunération au réel de l'agent gestionnaire du COS.

Avez-vous des questions ? Approuvez-vous cet avenant à la convention ?

Thierry SPAS : Je te remercie. Peut-on adopter cette délibération ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°8

Dominique DELATTRE : Cette délibération est relative à la mise en place du RIFSEEP qui est donc le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de

l'engagement professionnel des agents des filières techniques, administratives et d'animation. Nous avons déjà voté lors d'un autre comité en 2021. Cette délibération concerne une adaptation pour se mettre en conformité du 5 novembre dernier. Il n'y a pas d'incidence financière.

En effet, afin de tenir compte de l'avis du Comité Technique du 19 novembre 2021, et d'un nouveau décret en date 5 novembre 2021, certaines modifications dans la grille ont été apportés.

Ces grilles seront effectives à partir du 1^{er} janvier 2022. Cette année sera consacrée à faire évoluer les agents qui sont concernés.

Avez-vous des questions ?

Thierry SPAS : Des oppositions ? Peut-on passer au vote de cette délibération ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°09

Dominique DELATTRE : Vous le savez, le taux d'absentéisme évolue un peu partout : pour mémoire, 14 % dans le Pas-de-Calais et pour le SMAV il est à 12%. Le centre de gestion a dû lancer un nouveau contrat car l'assureur a dénoncé le précédent.

Cette délibération est relative à l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale du Pas-de-Calais. En effet, l'assureur nous a fait connaître une dégradation du rapport « sinistres sur cotisations » qui entraîne des remboursements plus importants que les cotisations enregistrées. Ceci l'oblige à une révision de la tarification initialement prévue à compter du 1^{er} janvier 2022.

Après concertation avec les assureurs et les courtiers, le centre de Gestion a négocié un accord sur une augmentation globale de 10% des contrats avec une répartition de celle-ci sur les risques les plus impactés, en ce qui nous concerne la Maladie ordinaire. Nous passons d'un taux de 4.04 à 4.65%.

L'impact financier de cette augmentation pour 2021 sera de 447 000 euros au 1^{er} décembre.

Avez-vous des questions ?

Thierry SPAS : Des oppositions ? Peut-on passer au vote de cette délibération ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°10

Dominique DELATTRE : Cette délibération est relative à l'adhésion de protection sociale complémentaire VOLET PREVOYANCE mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais.

CNP Assurances, ancien assureur a procédé à la résiliation de la convention de participation prévoyance « maintien de salaire » à effet au 31 décembre 2021, ceci devant la dégradation de la sinistralité observée. En effet le Centre de gestion a refusé leur première offre qui faisait état de modifications tarifaires (+80%) et de prises en charge autres que celles initialement prévues.

Vous avez un tableau qui reprend les formules qui correspondent à ce qui était fait avant. Le CDG estime que certains agents sont sur assurés.

Le Centre de Gestion a relancé une nouvelle mise en concurrence pour une mise en place effective d'une nouvelle convention Prévoyance au 1^{er} janvier 2022.

Le SMAV souhaite continuer de proposer une offre de protection sociale complémentaire prévoyance dans le but de garantir les ressources de ses agents en cas de maladie, de décès ou d'invalidité.

Il est important de délibérer aujourd'hui pour qu'il y ait une continuité pour la protection des agents.

Cette délibération a donc pour objet de maintenir cette convention et de continuer à participer aux frais de cotisations des agents.

Actuellement, 175 agents du SMAV adhère à ce contrat de prévoyance.

Thierry SPAS : Des oppositions ? Peut-on passer au vote de cette délibération ? Je te remercie Dominique.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Enfin, pour la dernière délibération je vais transmettre la parole à Michel SEROUX, notre Vice-Président en charge des finances.

Délibération n°11

Michel SEROUX : Cette dernière délibération est la troisième décision modificative au budget principal 2021. La présente décision a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires afin de tenir compte d'ajustements de prévisions, en dépenses et en recettes, revues à la hausse ou à la baisse.

La diminution de dépenses d'investissement est directement liée au décalage de travaux notamment la construction de la nouvelle déchèterie d'Avesnes le Comte.

Pour les recettes d'investissement, il s'agit d'écritures de régularisation comptable du chapitre 001 liées à la DM rectificative du mois de juin sur l'affectation de résultat et résultant d'une demande de la Trésorerie.

Concernant la hausse des dépenses de fonctionnement, il s'agit essentiellement :

- de prendre en compte la hausse des quantités d'ordures ménagères et d'encombrants collectés et donc de leurs couts de traitement

et

- de prendre en compte la hausse des dépenses liés à l'augmentation des tarifs de l'Energie, essentiellement les carburants

Ces coûts sont équilibrés par une hausse de nos recettes en lien avec les prix de reprise matières qui sont portés par la reprise économique, par rapport à l'année dernière. C'est une décision modificative d'ajustement.

Avez-vous des questions ?

Thierry SPAS : Peut-on adopter cette délibération ? Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Nous avons à présent épuisé les différents projets de délibérations.

Le troisième point à l'ordre du jour est l'état de l'utilisation de la délégation du Président. Vous pouvez retrouver l'attribution des différents marchés publics passés depuis le mois de juin, les avenants aux marchés en cours et enfin les différentes signatures de conventions et contrats.

Avez-vous des questions ?

Bien, nous en avons fini avec l'ordre du jour.

Nous pouvons passer à une information au sujet du projet de désignation des foyers témoins dans le cadre de notre projet de prévention des déchets. Je donne la parole à Mme Thiebaut.

Véronique THIEBAUT : Vous avez donc devant vous un petit flyer, que vous allez recevoir dans vos mairies. L'idée est d'avoir 250 foyers mobiliser à travers tout le territoire du SMAV. Non seulement nous avons besoin de vous pour mobiliser les habitants mais surtout pour aller chercher ceux qui ne viendront pas naturellement. C'est un défi que nous avons déjà fait sur d'autres territoires.

Cela représente environ huit mois de travail répartis en 1 mois de pesée avec une consommation habituelle, ensuite une démarche pour entamer des changements d'habitudes.

Il y a des choses intéressantes qui commencent à être pointé sur les adhésions. Par exemple, dans le milieu rural nous avons un Comité des fêtes, sur Bapaume une concierge municipale, un président de club sportif qui va engager son équipe. Il va avoir des inscriptions de groupe mais il y aura aussi des habitants seuls. Nous avons besoin de vous.

On pourrait éventuellement envisager une sorte de compétition entre les territoires, avec par exemple un prix décerné à la collectivité ayant le plus de foyers témoins, ayant mobilisé de façon la plus importante.

L'équipe écocitoyenneté vous a envoyé les flyers pouvant être remis dans les bulletins municipaux. Il faut de l'enthousiasme pour changer les comportements.

Je voulais rappeler qu'en plus de ce défi, nous avons une équipe de médiateur de tri à l'œuvre sur le territoire. Et dans certaines communes où il y avait eu des caractérisations ils sont sur le terrain et actifs. Des poubelles plus vides et mieux triées sont essentielles.

Thierry SPAS : L'intérêt de ce projet est à la fois statistique et stratégique car il est primordial de montrer qu'il est possible pour l'habitant de changer ses habitudes en adoptant des gestes simples. La solution est dans la poubelle.

Jean-Luc TILLARD : il faudra expliquer que peser les déchets ce n'est pas une nouvelle formule concernant la redevance des déchets. Il faut une pédagogie totale.

Thierry SPAS : Bien, merci Véronique. Monsieur Roche va à présent nous faire un point d'information sur les modifications des collectes en porte à porte.

Reynald ROCHE : Vous le savez le SMAV a travaillé depuis une bonne année sur l'optimisation des circuits de collecte. Le travail qui a été fait va obliger certains véhicules et équipages d'Arras à partir sur Avesnes le Comte et Riencourt. Des tests ont été fait sur les campagnes de l'Artois et le Sud Artois. Des projections avaient été faites par les services, ces dernières ont été confortées par le travail sur le terrain. Nous avons fait une restitution de ces résultats le 15 novembre à Monsieur Delmotte, le 29/11 sur le Sud Artois et une autre sur le secteur des Campagnes de l'Artois. Nous attendions une validation de la CUA, un avis du Président, et nous avons eu un retour récemment.

La collecte ordures ménagères et la collecte CS se feront le même jour sur toutes les communes du SMAV. Avec cette optimisation, nous gagnerons environ 50 000 km sur les circuits. Or, avec des bennes à ordures qui roulent à 80 L voire 100 L au 100, ces quelques kilomètres gagnés sont autant d'économies d'énergie. Bientôt, nous aurons 10 camions qui rouleront au gaz et ceux qui restent seront au fioul ou du biocarburant végétal. Tout cela se mettra en place d'ici avril 2022.

Cédric DELMOTTE : Concernant le délai de réponse de la CUA, même si j'avais été séduit par le travail effectué par les équipes, en étant convaincu du côté positif, nous devons avoir la validation de la part de l'exécutif et la finalisation de l'audit. Dès le départ, nous avons dit que pour le 1^{er} janvier cela paraissait compliqué de prendre une décision au niveau de la CUA et que le mois d'avril était une date plus plausible et il faut s'assurer qu'au niveau des équipes cela puisse se faire durant l'année.

Reynald ROCHE : Ce travail permettra à toutes les équipes d'avoir la même charge de travail, en termes de tonnage. Au niveau de l'équité du travail c'est aussi une chose importante. Le personnel attend cette mise en place. Tout le monde est satisfait. Je vous confirme aussi que la fréquence n'est pas changée, c'est un autre sujet sur lequel nous devons travailler.

Thierry SPAS :

POINT AGENDA :

Je vous informe qu'un Comité syndical aura lieu le mercredi 26 janvier 2022 afin de procéder au débat d'orientation budgétaire. Puis, nous nous retrouverons à nouveau le mercredi 02 mars afin de procéder au vote du budget.

Le Président remercie l'assemblée et lève la séance.